

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 7 novembre 2022 à 17 heures 30 à la salle d'Armes de Pont-Audemer sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X	
	Jean DELALANDRE	Titulaire			X	
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X	
	Pascal HOUBRON	Titulaire	X			
	Agnès LALOI	Titulaire			X	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire	X			
	Brigitte MANZANARES	Titulaire			X	
	Didier TERRIER	Titulaire	X			
	Patricia RENOUE	Suppléante			X	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire	X			
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			X	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante			X	
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire			X	
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire	X			
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X	
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			X	
	Françoise DENIAU	Titulaire			X	
	Marc MIGRAINE	Titulaire	X			
	Annic DESSAUX	Suppléante			X	

Seine-Maritime
 Alouville-Bellefosse
 Améville-Ambourville
 Anquetièreville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantefeu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Baille
 La Cerlangue
 La Mailleraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louzelot
 Maulévrier-sainte-Georgette
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maunce-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Briqueuil
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Patr
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerieville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Atzier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Ebreville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honnemare-Gâtéville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Roulot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Roulot
 Saint-Aubin-sur-Ortheuf
 Saint-Mards-de-Bacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Cluamps
 Saint-Sanson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grainboisville
 Saint-Thunen
 Sainte-Croix-sur-Atzier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sendouville

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le

ID : 076-257602847-20221107-202211101TE-DE

Seine-Maritime

Allouville-Bettefosse
 Anzeville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzobosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himent
 Canfieu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumèges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailletaye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumèges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Geotrude
 Mauny
 Narville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sains
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Éclan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquehon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Comeville-sur-Risle
 Étroville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Laignin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Caillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Viel
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Simon-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

	Didier FERAY	Suppléant	x			
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant	x			
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLE	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant			x	
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

Autres personnes présentes ou excusées

Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture		x
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Gaëlle Pottier	Chargée de mission inventaires croisés	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	DREAL Normandie	Hélène REGNOUARD	Responsable de la mission Estuaire de la Seine	
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Vice-président Caux Seine Agglo		x



Parc
 naturel
 régional
 des Boucles de
 la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
 E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
 Reçu en préfecture le 01/12/2022
 Affiché le
 ID : 076-257602847-20221107-202211101TE-DE

Seine-Maritime
 Auzancourt-Bellefosse
 Anzy-le-Duc
 Angerville
 Angosse
 Ardrieux
 Barville-sur-Seine
 Basse-Normandie
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Caudebec
 Haudouville
 Hérouville
 Hérouville
 Jumièges
 La Basse-Normandie
 La Chapelle
 La Chapelle-sur-Seine
 Le Mesnil-sur-Irreze
 Le Trait
 Louviers
 Merville-la-Grande
 Mauny
 Nerville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Pateville
 Quévillon
 Sabre
 Saint-Amand
 Saint-Amand-de-Créteil
 Saint-Christophe-Montivilliers
 Saint-Gilles-Croix-Verte
 Saint-Martin-des-Bescherelles
 Saint-Vaast-de-Ébeville
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haye
 Saint-Nicolas-la-Taillie
 Saint-Pair
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Épône
 Saint-Vivien-de-Rouen
 Tancarville
 Touffreville-la-Croix
 Touffreville-la-Rue
 Tréport
 Yvetot
 Yvetot-sur-Seine

Date de convocation	28/10/2022
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2022-11-101/TE

Ambition 2	Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire
Objectif Stratégique	
Objectif Opérationnel	
Analytique	

Signature de la charte d'engagement des Territoires bio pilotes

Contexte

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande est membre des Territoires Bio-pilotes (anciennement « Sites Pilotes Eau&Bio ») depuis 2015. Ce réseau est animé par la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FNAB). Il se réunit plusieurs fois par an et a notamment pour objet de :

- illustrer la capacité des collectivités locales à agir dans le domaine du développement agricole, et notamment de l'agriculture biologique, dans le cadre de projets territoriaux co-construits et partagés ;
- favoriser les stratégies de développement agricole les plus efficaces en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées ;
- alimenter une « boîte à outils » à destination des collectivités engagées en faveur de l'agriculture biologique ou qui souhaitent s'y lancer : création de nouveaux outils, méthodologies, mise en avant de retours d'expériences à succès...
- mettre en œuvre des expérimentations novatrices en appréhendant au mieux les limites et les obstacles au changement, notamment d'ordre juridique ;
- servir de supports pour des études et travaux de recherche thématique et/ou pour des évaluations de politiques publiques locales ;
- analyser et traduire aux décideurs publics le bilan des initiatives et des expérimentations conduites dans les territoires afin de faire évoluer les politiques publiques (agriculture, alimentation, gestion de l'eau...) ;
- valoriser et faire connaître ces projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre à d'autres territoires.

Le réseau réunit actuellement une trentaine de collectivités parmi les plus innovantes et engagées en faveur de la transition agricole. En 2022, la FNAB propose aux adhérents du réseau de renouveler leur engagement en signant la Charte actualisée (cf annexe).

En signant la Charte, le Parc s'engage à :

- participer aux rencontres et réflexions du Réseau national des Territoires bio pilotes. La présence d'un.e technicien.ne est attendue (dans la mesure du possible) à chaque réunion pour garantir les échanges et la pertinence des sujets abordés pour tous les membres du réseau ;
- rédiger une synthèse globale du projet agricole territorial, et particulièrement les actions favorables au développement de l'agriculture biologique, dans le cadre d'une valorisation via la Carte des Territoires bio Pilotes de la plateforme territoiresbio.fr ;

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
 MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Commune associée
 Sandouville



Parc
 naturel
 régional
 des Boucles de
 la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

- Seine-Normandie
- Arcville-Bertheville
- Ardeville-Arcossais
- Angerville
- Auceville
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bessé-Notre-Dame
- Canteleu
- Caudiville-en-Caux
- Duculot
- Heuland-sur-Seine
- Hérouville
- Hérouville
- Juvignères
- La Boissière
- La Coudre
- Le Mesnil-sur-Seine
- Le Mesnil-sur-Juigné
- Le Tréport
- Leucelle
- Mesnil-Beaucourt
- Mesnil
- Mesnil
- Mesnil-Denis-de-Biquet
- Palleville
- Querville
- Saint-Amand
- Saint-Amand-de-Créville
- Saint-Christophe-Mont
- Saint-Christophe-Mont
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Martin-de-Esson
- Saint-Nicolas-de-Biquet
- Saint-Nicolas-de-la-Haye
- Saint-Nicolas-de-la-Haye
- Saint-Pierre
- Saint-Pierre-de-Marcheville
- Saint-Vincent-Vincennes
- Saint-Wendelin-Rouges
- Tancerville
- Tancerville-la-Croix
- Tancerville-la-Croix
- Tancerville
- Val-de-la-Rue
- Villiers
- Villiers
- Villiers
- Villiers-sur-Seine

- renseigner une synthèse annuelle des principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant le projet agricole territorial. Un bref questionnaire est envoyé par la FNAB aux Territoires bio Pilotes en ce sens, et doit être renseignée au 1er décembre au plus tard. La synthèse de ces éléments fera l'objet d'une communication aux partenaires et financeurs du dispositif « Territoires Bio » ;
- se tenir disponible, dans la mesure du possible, pour partager son expérience territoriale de développement de l'agriculture biologique. Cela peut passer par la participation à des événements publics, le decryptable et la mise en avant d'actions mise en œuvre par le Territoire bio Pilotes et qui gagneraient à être connues via des outils de communication, etc. ;
- participer ponctuellement aux frais, lorsque nécessaire, de la tenue de certaines rencontres (et notamment les déplacements sur le terrain). Lorsque cette participation aux frais est nécessaire, la FNAB s'engage à en informer les Territoires bio Pilotes dans les meilleurs délais.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DECIDE :

- de valider la Charte d'engagement des Territoires Bio-pilotes et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du
PnrBSN, le 7 novembre 2022



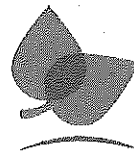
Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/

Commune associée
Sautouville

Annexe 14

Réseau national des Territoires Bio Pilotes



Une action du réseau FNAB

**TERRITOIRES BIO
PILOTES**

Charte d'engagement

2022 – 2028

Un projet soutenu par :



Réseau des Territoires Bio Pilotes
Charte d'engagement

Charte d'engagement dans le Réseau national des Territoires Bio Pilotes

Entre

D'une part,

La collectivité Syndicat Mixte de Réalisation du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande dont le siège est à Maison du Parc - 692 rue du Petit Pont - BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit, représentée par son Président, CHARRON Jacques, agissant en vertu de la délibération du

ci-après désignée par « PNRBSN »,

Et

D'autre part,

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), dont le siège social est 40 rue de Malte, 75011 Paris, représentée par son Président, Guillaume Riou, selon ses statuts déclarés,

ci-après désignée par « FNAB »,

I - Présentation du Réseau national des Territoires Bio Pilotes

1. Objectifs

Le Réseau National des Territoires Bio Pilotes poursuit les objectifs suivants :

- Illustrer la capacité des collectivités locales à agir dans le domaine du développement agricole, et notamment de l'agriculture biologique, dans le cadre de projets territoriaux co-construits et partagés
- Favoriser les stratégies de développement agricole les plus efficaces en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées
- Alimenter une « boîte à outils » à destination des collectivités engagées en faveur de l'agriculture biologique ou qui souhaitent s'y lancer : création de nouveaux outils, méthodologies, mise en avant de retours d'expériences à succès...
- Mettre en œuvre des expérimentations novatrices en appréhendant au mieux les limites et les obstacles au changement, notamment d'ordre juridique

Réseau des Territoires Bio Pilotes

Charte d'engagement

- Servir de supports pour des études et travaux de recherche thématique et/ou pour des évaluations de politiques publiques locales
- Analyser et traduire aux décideurs publics le bilan des initiatives et des expérimentations conduites dans les territoires afin de faire évoluer les politiques publiques (agriculture, alimentation, gestion de l'eau...)
- Valoriser et faire connaître ces projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre à d'autres territoires

2. Thématiques de travail

Les enjeux et thématiques de travail abordés par le Réseau national des Territoires Bio Pilotes sont notamment les suivants :

- Définir et mettre en œuvre sa stratégie bio territoriale, de la mobilisation des acteurs à la co-construction et la mise en œuvre de projets partenariaux, dans un contexte de dialogue apaisé
- Développer l'alimentation bio sur son territoire
- Favoriser les installations et transmissions des fermes en bio, dans le cadre d'une stratégie d'accompagnement des acteurs articulée à une stratégie foncière territoriale
- Développer des filières bio (filières longues, filières territoriales, circuits courts...), équitables, aux externalités économiques (création de valeur), sociales (création d'emplois durables) et environnementales (en faveur de la ressource en eau, du climat et de la biodiversité)
- Favoriser l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles de son territoire en faveur de la bio
- Favoriser l'amélioration des pratiques des agriculteurs bio et de leurs partenaires en faveur de relations économiques équitables, de la biodiversité, du climat, d'une gestion durable de l'eau...

Le Réseau des Territoires Bio Pilotes, anciennement réseau des Sites pilotes Eau&Bio, est tout particulièrement attaché à identifier les leviers d'actions publics à même de susciter l'évolution des pratiques agricoles, et notamment en faveur de l'agriculture biologique, des agriculteurs œuvrant aujourd'hui en agriculture conventionnelle.

3. Organisation

Le réseau des Territoires Bio Pilotes se réunit plusieurs fois par an.

Cela peut prendre la forme de rencontres physiques de travail et d'échanges à Paris, de déplacements de terrain pour mieux appréhender les dynamiques territoriales de ses membres, de colloques publics ou de webinaires.

Ces rencontres sont l'occasion de :

- Présentations générales ou thématiques d'expériences des Territoires Bio Pilotes ou de collectivités locales partenaires en faveur du développement de l'agriculture biologique
- Temps d'échanges, de brainstorming et de partage d'information sur des sujets thématiques
- Interventions d'experts du réseau FNAB, apports d'information sur des enjeux techniques, économiques, agronomiques
- Interventions d'experts extérieurs et d'acteurs de transition agricole et alimentaire
- Temps de travail en groupes autour d'une thématique précise

Réseau des Territoires Bio Pilotes Charte d'engagement

Les apports d'expertise, réflexions et travaux du Réseau des Territoires Bio Pilotes peuvent faire l'objet de communication : articles de la plateforme territoiresbio.fr, publications thématiques...

4. Composition

Le réseau des Territoires bio pilotes réunit les collectivités locales françaises les plus innovantes et engagées en faveur de la transition agricole, plus particulièrement en faveur du développement du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeu locaux variés : protection des ressources naturelles (eau, climat, biodiversité...), développement économique durable, création d'emploi, préservation de la santé...

Ce réseau se compose d'une trentaine de sites, représentatifs de la diversité des systèmes agricoles (polyculture, polyculture-élevage, maraîchage, etc.), des contextes pédoclimatiques et des échelles d'action publique (aire d'alimentation de captages, communauté de communes, agglomération, parc naturel régional...) du pays.

L'entrée au sein du réseau des Territoires Bio Pilotes répond en premier lieu d'une candidature écrite (formulaire disponible sur www.territoiresbio.fr), puis d'une évaluation par la FNAB et le groupement local du réseau FNAB actif sur le territoire de la collectivité locale candidate, en fonction des critères suivants :

- Diversité et pertinence des actions mises en œuvre en faveur du développement local de la bio, et le nombre des outils et des actions utilisés et volonté d'engagement dans le dispositif
- Motivation du maître d'ouvrage du projet, volonté d'engagement dans le dispositif
- Qualité du pilotage et du dialogue associé au projet agricole territorial

Concrètement, le Réseau national des Territoires Bio Pilotes rassemble en premier lieu des techniciens (chargés de missions, animateurs territoriaux, chefs de service...) de la collectivité locale. Les rencontres du Réseau sont également ouvertes aux élus des Territoires Bio Pilotes.

Des partenaires du programme « Territoires Bio » participent fréquemment à ces rencontres : MTES, MAA, OFB, Agence Bio, AMF...

5. Bénéfices pour les Territoires Bio Pilotes

Le Réseau national des Territoires Bio Pilotes des sites pilotes profite de plusieurs niveaux d'expertise : celui des Territoires Bio Pilotes eux-mêmes, celui de la FNAB et de son réseau de groupements d'agriculteurs biologiques, et celui des partenaires du réseau FNAB et d'experts extérieurs.

L'animation réalisée par la FNAB permet aux Territoires Bio Pilotes de faire eux-mêmes l'exercice de mutualisation, de prise de recul et d'analyse de leurs propres initiatives. De plus, ce travail conduit à l'adaptation de certains outils et méthodes et à la création d'innovations au service des besoins identifiés pour les Territoires Bio Pilotes.

Par ailleurs le réseau « Eau & Bio » (membres du COPIL, groupements régionaux et départementaux de producteurs biologiques) et la FNAB ont acquis une solide expertise dans l'accompagnement au changement dans les projets territoriaux de développement de l'agriculture biologique. Cette expertise se traduit à la fois par des aspects de méthodologie et par des outils créés à destination de différents publics cibles (collectivités, agriculteurs, organismes de développement agricoles...). Ils

Réseau des Territoires Bio Pilotes Charte d'engagement

bénéficie également d'un réseau de partenaires et d'un recueil d'expériences utiles pour identifier des acteurs ressources.

Enfin, les spécialistes extérieurs peuvent être des chercheurs en sciences sociales, en sciences de la nature, des juristes, des collectivités non sites pilotes...etc. Ceux-ci peuvent être amenés à intervenir ponctuellement, à former, ou encore à mener des expérimentations dans les territoires en fonction des besoins identifiés par les Territoires bio Pilotes.

6. Un Réseau lié au dispositif « Territoires Bio »

Le Réseau national des Territoires Bio Pilotes est le réseau d'excellence et d'innovation du dispositif « Territoires Bio » de la FNAB, soutenu par le MTES et l'OFB (Ecophyto) et piloté par un Comité de Pilotage rassemblant des acteurs institutionnels (MTES, MAA, OFB, AMF, Agence Bio...), des acteurs de la recherche (ISARA, INRAE...) et des acteurs agricoles (APCA, Terre de Liens...).

Le dispositif Territoires Bio s'exprime par une variété de dispositifs : formations générales ou thématiques à destination des acteurs de collectivités locales, plateforme territoiresbio.fr et newsletter associée, production régulière d'outils et de méthodologie d'action, événements publics, projets partenariaux, mobilisation et montée en compétences du réseau FNAB dans le domaine des coopérations avec les collectivités locales...

7. Un Réseau articulé avec plusieurs réseaux régionaux de territoires bio

Le réseau FNAB a souhaité développer plusieurs réseaux régionaux de territoires bio en Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est. Ces réseaux régionaux rassemblent toutes les collectivités locales intéressées par le développement de l'agriculture biologique sur leurs territoires, qu'elles soient déjà engagées ou simplement en quête d'idées, de projets et de partenaires dans le domaine agricole et alimentaire. Une collectivité locale fortement engagée en faveur du développement de la bio peut ainsi participer à deux réseaux, régional et national, en fonction de ses besoins.

La participation à d'autres réseaux de collectivités locales animés par le réseau FNAB, motivés par des enjeux thématiques (Biodiversité, Climat, Dialogue territorial) est également possible.

II – Adhésion à la Charte

1. Objet de la Charte

La présente Charte a pour objet de définir les modalités d'échanges, de participation et d'implication entre les territoires partenaires et la FNAB dans le cadre du Réseau national des Territoires Bio Pilotes.

2. Présentation de la FNAB

Créée en 1978 afin de porter la voix des productrices et producteurs biologiques, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des Régions de France (FNAB) est le réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France et se compose d'une fédération nationale et de groupements régionaux et départementaux répartis sur le territoire.

Réseau des Territoires Bio Pilotes

Charte d'engagement

Chaque jour, au plus près des acteurs de terrain, le réseau FNAB agit à la sensibilisation, l'animation, la communication, l'expertise territoriale, la formation et l'expérimentation auprès du monde agricole, des acteurs économiques et des collectivités locales.

Partenaire majeur de la transition agricole et alimentaire des territoires, la FNAB coopère avec plus de 300 collectivités locales à travers la France, de toute dimension (communes, intercommunalités, Parcs naturels régionaux, syndicats d'eau...) dans la définition et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'alimentation, les installations de porteurs de projets agricoles, le développement des filières ou les conversions en agriculture biologique des agriculteurs conventionnels.

3. Présentation du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande

Le Parc est un vaste territoire de 89 700 hectares et 103 067 habitants s'étendant des portes de Rouen aux portes du Havre, composé de 82 communes et d'une commune associée (et de 9 communautés de communes et d'agglomérations). A travers sa nouvelle charte courant de 2013 à 2025, le Parc porte un projet visant à concilier les richesses du territoire (économique, historique, culturelle et écologique) avec son développement harmonieux et durable. La charte a ainsi défini 6 priorités :

1. Maîtriser l'artificialisation des sols afin de réduire la consommation d'espaces agricole et naturel
2. Renforcer la stratégie de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques définies par la trame bleue à l'échelle du territoire du Parc
3. Pérenniser les grandes structures paysagères qui font de ce territoire un espace remarquable en réinventant leurs fonctions économiques et sociales et dans la perspective d'une inscription de la vallée de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO
4. Développer et diffuser les comportements éco responsables, dans le cadre de l'Agenda 21 de territoire
5. Renforcer les liens durables entre activités de production et besoins de consommation
6. Transmettre tout au long de la vie et développer le sentiment d'appartenance

Quant aux objectifs et actions, ils sont déclinés autour de trois grandes ambitions :

1. Etre garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité* et de ses patrimoines naturels et culturels ;
2. Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire ;
3. Tisser des liens entre les habitants et leurs territoires en construisant un sentiment d'appartenance et une culture commune.

L'agriculture, et notamment le développement de l'AB, répond ainsi à plusieurs des priorités et ambitions de la charte (enjeux écologiques et économiques, ambitions 1 et 2). Avec près de 47 000 hectares de surface agricole (52% des surfaces), le Parc est un territoire agricole et forestier (20%) avec une part importante de prairies, notamment en zones humides ou à enjeu biodiversité (Natura 2000). Territoire à vocation d'élevage, les enjeux sont importants en termes de préservation des systèmes agricoles extensifs dans un contexte de crise économique, de pression foncière et de vieillissement de la population. L'agriculture biologique étant peu présente (0,6% de la SAU), le Parc s'est fixé dans le cadre de sa nouvelle charte 2013-2025 un objectif ambitieux de développement de la bio : atteindre 6% de SAU en bio en 2025 soit 2827 ha (soit une multiplication par 10 des surfaces).

Réseau des Territoires Bio Pilotes Charte d'engagement

4. Engagements du Territoire Bio Pilote

- Participer aux rencontres et réflexions du Réseau national des Territoires bio pilotes. La présence d'un.e technicien.ne est attendue (dans la mesure du possible) à chaque réunion pour garantir les échanges et la pertinence des sujets abordés pour tous les membres du réseau
- Rédiger une synthèse globale du projet agricole territorial, et particulièrement les actions favorables au développement de l'agriculture biologique, dans le cadre d'une valorisation via la Carte des Territoires bio Pilotes de la plateforme territoiresbio.fr
- Renseigner une synthèse annuelle des principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant le projet agricole territorial. Un bref questionnaire est envoyé par la FNAB aux Territoires bio Pilotes en ce sens, et doit être renseignée au 1^{er} décembre au plus tard. La synthèse de ces éléments fera l'objet d'une communication aux partenaires et financeurs du dispositif « Territoires Bio »
- Se tenir disponible, dans la mesure du possible, pour partager son expérience territoriale de développement de l'agriculture biologique. Cela peut passer par la participation à des événements publics, le décryptable et la mise en avant d'actions mise en œuvre par le Territoire bio Pilotes et qui gagneraient à être connues via des outils de communication, etc.
- Participer ponctuellement aux frais, lorsque nécessaire, de la tenue de certaines rencontres (et notamment les déplacements sur le terrain). Lorsque cette participation aux frais est nécessaire, la FNAB s'engage à en informer les Territoires bio Pilotes dans les meilleurs délais.

5. Engagements de la FNAB

La FNAB s'engage à :

- Organiser et animer les temps de rencontre du Réseau (soit 2 à 4 réunions physiques/an)
- Mettre à disposition l'expertise du réseau FNAB et de ses partenaires
- Solliciter ponctuellement l'intervention d'experts thématiques dans le cadre des rencontres du Réseau, de groupes de travail thématiques
- Susciter et faciliter les collaborations entre les Territoires bio Pilotes et les chercheurs et/ou d'autres experts thématiques
- Faciliter la mutualisation, la recherche de solutions entre Territoires bio Pilotes
- Appuyer les demandes d'expérimentations, d'études des Territoires bio Pilotes auprès des partenaires techniques, institutionnels et financiers
- Créer des outils et des événements de communication réguliers sur le dispositif « Territoires Bio » et les leviers d'actions mis en œuvre par les Territoires bio Pilotes
- Mettre en place une veille sur les expériences et les leviers d'actions innovants hors du Réseau national
- Valoriser les productions du réseau auprès des acteurs institutionnels (MTE, MAA, OFB, AMF...)
- Enrichir le dispositif en intégrant régulièrement de nouveaux Territoires au Réseau National

6. Outils de communication

Le logo du PNRBSN pourra être mis à disposition de la FNAB pour accompagner sa communication sur les actions et les objectifs du dispositif « Territoires Bio ». La FNAB ne pourra utiliser ce logo que dans le cadre prévu par la présente Charte et après en avoir informé préalablement le PNRBSN.

Réseau des Territoires Bio Pilotes Charte d'engagement

De son côté, le PNRBSN se réserve la possibilité de mentionner son adhésion à la présente Charte et aux engagements afférents dans ses communications (Internet, publications, rapport d'activités...). Le logo « Territoires bio Pilotes » est mis à disposition pour accompagner si nécessaire la communication du PNRBSN au sujet des actions conduites. Le PNRBSN ne pourra utiliser ce logo que dans le cadre prévu par la présente Charte et après en avoir préalablement informé la FNAB.

7. Durée

La durée de la présente charte est de 6 années à compter de la date de signature de celle-ci.

III – Modalités de résiliation, de mise en suspens de modification/révision de la Charte

1. Révision

Toute modification apportée à la présente charte doit faire l'objet d'un avenant.

2. Mise en suspens

La FNAB s'engage à animer le réseau des Territoires Bio Pilotes sous réserve de financements publics dédiés. Dans le cas contraire, la Charte sera suspendue temporairement.

3. Résiliation

En cas de non-respect par les parties des conditions issues de la présente Charte, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

4. Intégration de nouveaux membres

De nouveaux territoires pourront être intégrés chaque année dans la mesure où ils remplissent les engagements mentionnés ci-avant.

Fait à, le

Le Président de la FNAB
ou un élu mandaté par la FNAB

Le Président du Parc naturel régional des boucles
de la Seine normande

Signature

Signature

Prénom Nom

Jacques CHARRON